



## **Déclaration liminaire de l'intersyndicale départementale des Finances Publiques CGT - Solidaires - CFDT - FO au CTL du 27 avril 2022**

Monsieur le Président,

Ce CTL doit décider aujourd'hui de l'utilisation du « fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents ». Ce fonds constitue le volet n°3 de la négociation nationale du 22 octobre 2021, entre la Direction Générale et les organisations syndicales représentatives de la DGFIP.

Ce protocole permet de financer des actions relevant de quatre axes :

- Cadre de vie au travail
- Démarche éco-responsable
- Sensibilisation aux innovations
- Responsabilité sociale de la DGFIP.

10 millions d'euros sont donc répartis, en fonction du nombre d'agents par direction locale. Pour l'Ille et Vilaine, le budget pour « l'amélioration du cadre de vie au travail des agents » est de 232 500 €, soit 138 euros par agent.

Ne nous y trompons pas ! Il ne s'agit pas d'un « cadeau » offert aux agentes et agents.

Tout cela tient du saupoudrage. La DG et la DRFiP doivent bien veiller et faire extrêmement attention à la manière dont elles vont communiquer sur cet accord pour ne pas faire grandir le mécontentement des agents qui est déjà très important.

En effet, ce fonds ne répond pas aux revendications légitimes des agents en matière de pouvoir d'achat qui attendent prioritairement une augmentation de celui-ci en passant notamment par une revalorisation immédiate et conséquente du point d'indice, avec un rattrapage des pertes subies : 22% de perte de pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis 2000.

Ce dont les agents ont vraiment besoin aujourd'hui pour exercer leurs missions de service public, c'est aussi :

- L'arrêt des suppressions d'emplois, avec un recrutement massif d'agents sous statut à hauteur des 422 emplois supprimés depuis 10 ans à la DRFiP 35
- L'arrêt des restructurations des services, du démantèlement de notre administration : arrêt du NRP, réimplantation de nos services de pleine compétence
- L'arrêt de la démétropolisation
- L'arrêt de la privatisation de nos missions
- Des outils informatiques performants
- Du temps pour se former

Pour autant, l'intersyndicale départementale des Finances Publiques CGT- Solidaires - CFDT - FO n'a pas refusé cette somme dédiée de 232 500 € et s'est associée aux groupes de travail « fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents » organisés par la direction, le but étant de faire profiter collectivement tous les agents de cette enveloppe. Mais il en faudrait bien plus pour améliorer vraiment notre cadre de vie au travail. L'analyse du retour du questionnaire diffusé par la DRFiP 35 à l'ensemble des agents a mis en exergue le constat suivant :

Le besoin de lieux d'espaces de convivialité ou de matériel de détente est révélateur de conditions de travail détériorées. Après avoir éliminé de nombreuses propositions relevant de la Dotation Globale de Fonctionnement, du budget CHS-CT, ou encore d'instances telles que le CDAS, et au regard du budget alloué, l'intersyndicale a retenu des espaces de détente, de convivialité avec achats d'équipements électroménagers, des terrasses et mobiliers de jardin ou parking à vélos...

Pour autant, pour l'intersyndicale, il n'est pas envisageable de remettre en question les autres demandes faites par les agents.

Ainsi les demandes non-retenues ne doivent pas être écartées.

Nous demandons que ces dépenses soient prises en charge par la direction, au regard d'autres budgets tels que celui du CHS-CT ou de celui de la Dotation Globale de Fonctionnement et de ses obligations en tant qu'employeur dans un délai raisonnable.

Enfin, l'intersyndicale tient à remercier la division BIL pour le travail réalisé.